

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-1682/15/CC

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Team Henri-Fabre

DPEATSV 15/14203/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le contexte :

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, Marseille Provence Métropole a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer relations commerciales et synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence Alpes Côte-d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Objectif de l'association TEAM Henri Fabre (Technologies et Expertise en Advanced Manufacturing), anciennement dénommée Association Inovsys.

L'association a pour objet de structurer le tissu industriel sur le modèle d'entreprise étendue : plus collaboratif, multi filière et favorisant l'innovation. L'objectif est l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des filières industrielles de la région Provence Alpes Côte d'Azur notamment pour les PME.

Ce développement se concrétise par l'émergence et l'animation de pôles d'excellence en Advanced Manufacturing, dans les domaines de la Mécanique, des Matériaux, des Procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle.

L'association permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social.

L'association favorise l'innovation collective et la mise en place de toutes actions transverses favorisant la performance industrielle entre les acteurs des filières « marché » présentes en Provence Alpes Côte d'Azur au travers, notamment :

- Une mutualisation de moyens ;
- Une mise à disposition d'expertise ;
- Un accompagnement des acteurs dans leur projet de croissance ;
- Une mise en réseau pour favoriser les opportunités de business, d'alliances ou de montée en gamme ;

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

- Et une offre de formation adaptée.

L'association développe une offre de services pour les grandes entreprises et les PME sur les axes suivants :

- Intelligence industrielle et partenariats ;
- Expertise technique et performance industrielle ;
- Plateformes technologiques.

L'association assure avec le Comité pour le Développement Territorial, la cohérence avec les objectifs des membres en lien avec :

- L'aménagement du territoire ;
- La formation et le développement des compétences ;
- L'attractivité et la promotion à l'international ;
- Dans le cadre de son activité d'offre de services, d'offre de formation et de sous-location, l'association peut réaliser des prestations de service à but lucratif ;
- Les membres s'engagent à concourir à la réussite de l'association.

L'association peut réaliser tout acte civil ou commercial se rattachant directement ou indirectement à son objet. Une convention avec la SAS Inovsys permettra de définir les conditions de fonctionnement entre ces deux structures.

Résultats attendus

- Finaliser la feuille de route technologique et le modèle économique ;
- La structuration de la filière mécanique en région PACA : vitrine de l'excellence mécanique en région ;
- L'accès à une expertise et des moyens de pointe pour les entreprises ;
- L'émergence et l'accompagnement de projets collaboratifs et innovants ;
- La cartographie des domaines d'excellence de la région et leur mise en réseau au bénéfice des entreprises ;
- L'animation et le partage d'une veille technologique et l'identification des technologies différenciantes ;
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises par le fait de fédérer les acteurs de la chaîne de valeur.

Equipe dédiée au projet

En sus des personnels mises à disposition par les partenaires industriels, l'association prévoit le recrutement de deux salariés à temps plein :

- Un responsable technique Mécanique Matériaux et Procédés (MMP) qui aura pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP ;
- Un PMO/ responsable communication qui s'occupera du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe du projet.

Budget Prévisionnel

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

343.187 euros :	Charges d'animation
531.036 euros :	Charges Technocentre
	Dont
	461036 euros Charges courantes
	70.000 euros charges exceptionnelles

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

562.500 euros : Mises à disposition du personnel à titre gracieux (CCIMP, Airbus Hélicopters, EDF...)

Total charges de fonctionnement : 1.436.723 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

380.750 euros :	de Ressources Animations
	Dont :
	10.750 euros cotisations
	20.000 euros Participation industriels évènements
	30.000 euros DRRT
	85.000 euros FNADT
	85.000 euros CR PACA
	30.000 euros CD13
	40.000 euros MPM
	80.000 euros IUMM
493.473 euros	Ressources prévisionnelles Technocentre
	Dont :
	198.943 euros loyers
	189.530 euros Charges + services + assurances
	40.000 euros MPM
	50.000 euros CPA
	15.000 euros CD13
562.500 euros	Mises à disposition du personnel à titre gracieux (CCIMP, Airbus Hélicopters, EDF...)

Total des produits de fonctionnement : 1.436.723 euros

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2016, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 euros à l'association Team Henri-Fabre :

- o 50 000 euros affectés au fonctionnement courant de l'association
- o 30 000 euros pour les actions de lancement du Technocentre en 2016

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV n° 003-213/14/CC du 26 juin 2014 portant sur la « participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la mission de préfiguration du projet Henri Fabre-» ;
- La délibération DEV n° 001-452/14/CC du 9 octobre 2014 Création et affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de la Phase 0 du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides ;
- La délibération - DEV n°003-586/14/CC du 19 décembre 2014 portant attribution d'une subvention à l'association Inovsys pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment de la phase 0 du Technocentre Henri Fabre et approbation d'une convention ;

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

- La délibération DEV n° 002-1080/15/BC du 3 juillet 2015 portant sur « l'attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation (ARII) pour l'installation d'une équipe projet Henri Fabre et approbation d'une convention ».

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que conformément à la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi ;
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 80 000 euros au titre de l'année 2016 à l'association Team Henri-Fabre.

Article 2 :

Les crédits de 50.000 euros sont inscrits au Budget 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 - Sous Politique B320

Les crédits de 30.000 euros sont inscrits au Budget 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65- Article 6743 - Fonction 90- Sous-Politique B330

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement Économique
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement économique et emploi

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER